



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour une action publique transparente et collaborative

**Rapport d'autoévaluation du plan d'action national pour la
France 2015-2017**

Mars 2018

Ce rapport d'autoévaluation fait le bilan du niveau de mise en œuvre des engagements du Plan d'action national pour la France pour une action publique transparente et collaborative pour 2015-2017

Sommaire

Contexte.....	3
Processus de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action.....	3
Recommandations du mécanisme indépendant d'évaluation	4
Mise en œuvre des engagements.....	4
Prochaines étapes et recommandations	7
Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, comprendre et réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales	8
Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique	9
Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement	11
Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions.....	13
Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes	15
Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics	16
Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment	18
Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives	19
Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales	20
Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre	21
Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie.....	22
Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi	23
Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne	25
Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice	26
Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données	28
Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État30	
Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte	31
Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique	32
Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École	33

Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques	34
Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique	36
Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert	37
Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts	39
Engagement 24 : Associer la société civile à la COP21 et favoriser la transparence sur l'agenda et les négociations	40
Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable	41
Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable	42
Glossaire	

Contexte

La France a rejoint le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) en 2014 et a publié son premier plan d'action en juillet 2015. Co-construit entre la société civile et les administrations françaises, ce plan d'action comporte 26 engagements répartis en 5 grandes parties :

- rendre des comptes ;
- consulter, concerter, coproduire ;
- partager des ressources numériques ;
- poursuivre l'ouverture de l'administration ;
- le gouvernement ouvert au service du climat et du développement durable.

Celui-ci a été publié et transmis au PGO en juillet 2015. Conformément au fonctionnement du Partenariat, [une première auto-évaluation a été réalisée en juillet 2016](#). Un premier rapport [des rapporteurs indépendants](#) a été publié en novembre 2017. Le rapport final des rapporteurs indépendants sera publié en avril 2018.

Le présent rapport d'évaluation vise d'une part à faire un point d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action national de la France pour une action publique transparente et collaborative pour la période 2015-2017 et d'autre part à proposer des solutions d'évolution pour le plan 2018-2020.

Ce rapport, élaboré avec les administrations porteuses des actions, est structuré par engagement, pour chacun des engagements sont détaillés successivement :

- les objectifs initiaux, c'est-à-dire les objectifs qui avaient été annoncés pour chacun des engagements dans le plan d'action 2017-2019 ;
- les résultats concrets auxquels ces engagements ont permis de parvenir ;
- le niveau d'achèvement des engagements en comparant les résultats aux objectifs, évalué selon une échelle qui comprend 4 niveaux : « non réalisé », « limité », « substantiel » et « complet » ;
- pour certains, des exemples ou actions allant au-delà des engagements.

Processus de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action

Les administrations et institutions porteuses d'engagements sont responsables de leur mise en œuvre. La mission Etalab a assuré la coordination du suivi de cette mise en œuvre et accompagné les administrations sur certaines actions et était elle-même porteuse de certains engagements. En particulier, des événements « Ministère ouvert » ont été organisés. Ces événements ont permis de réunir la société civile et les administrations, soit sur des thématiques particulières (enseignement supérieur et recherche, territoires, etc.) soit sur le processus même de suivi et de mise en œuvre des actions.

De plus, le [sommet mondial de Paris pour un gouvernement ouvert](#) qui a eu lieu en décembre 2016 a permis d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action, notamment via la définition d'actions collectives portées par les pays signataires.

Le processus de suivi du plan d'action fait intervenir plusieurs outils :

- le réseau des correspondants Open Data se réunit 10 fois par an. Ce réseau est un outil de suivi du plan d'action grâce aux échanges qui ont lieu avec les équipes métiers des différents ministères ;
- un travail d'accompagnement est également effectué avec les différentes directions métier pour développer des synergies, les outiller et les aider à mettre en œuvre leurs engagements et à rendre compte ;
- d'autres outils de suivi ont été testés, par exemple un « gitbook » partagé. Son objectif initial était de donner la possibilité aux porteurs d'engagement de rendre compte, en temps réel, de l'avancée de leurs actions. Cet outil est cependant resté relativement incomplet du fait de sa complexité d'utilisation.

Recommandations du mécanisme indépendant d'évaluation

Le rapport d'évaluation à mi-parcours réalisé par le Mécanisme indépendant d'évaluation (MEI) et rendu en novembre 2017 a proposé plusieurs points d'améliorations. Ce rapport suggère en particulier :

- d'améliorer le dispositif de suivi de la mise en œuvre du plan d'action ;
- d'accroître la participation de la société civile dans le processus de co-création des engagements;
- d'élargir le gouvernement ouvert à de nouveaux thèmes et acteurs ;
- de mobiliser davantage les porteurs d'engagements au sein des ministères

Ces recommandations ont été prises en compte à la fois dans l'application du Plan d'action 2015-2017 et dans l'élaboration du nouveau Plan d'action 2018-2020. Pour améliorer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action, des indicateurs de suivi chiffrés ont été proposés et un forum du gouvernement ouvert sera mis en place pour renforcer les échanges entre administrations et société civile. De plus, le Gouvernement a élargi les échanges à de nouveaux acteurs et va renforcer sa collaboration avec l'Assemblée Nationale. Celle-ci publiera son propre plan d'action au premier trimestre 2018. Enfin, la structure du plan d'action a été modifiée et le Plan d'action 2018-2020 se recentre autour de 15 engagements ambitieux.

Mise en œuvre des engagements

Si plus de 80% des engagements pris ont été globalement remplis, il a cependant été constaté une certaine disparité dans leur mise en œuvre. En particulier, les engagements fortement portés par une direction « métier » et bien intégrés dans leur plan de charge, ont eus des résultats particulièrement probants. A l'inverse, certains engagements pour lesquels les porteurs réels étaient moins bien identifiés ont rencontré plus de difficultés dans leur mise en œuvre.

Le tableau suivant présente de façon synthétique le niveau d'achèvement de chacun des engagements.

Engagement	Non réalisé	Limité	Substantiel	Complet
Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, comprendre et réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales				
Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique				
Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement				
Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions				
Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes				
Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics				
Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment				
Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives				
Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales				
Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre				
Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie				
Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la				

Engagement	Non réalisé	Limité	Substantiel	Complet
collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi				
Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne				
Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice				
Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données				
Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État				
Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte				
Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique				
Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École				
Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques				
Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique				
Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert				
Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts				
Engagement 24 : Associer la société civile à la COP21 et favoriser la transparence sur l'agenda et les négociations				

Engagement	Non réalisé	Limité	Substantiel	Complet
Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable				
Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable				
Résultat	1/26 (4%)	3/26 (11%)	17/26 (66%)	5/26 (19%)

Prochaines étapes et recommandations

Pour continuer le travail sur le gouvernement ouvert porté par la France, un second plan d'action sera publié en 2018. Chacun des engagements sera associé à des indicateurs chiffrés qui permettront de rendre plus fluide la gouvernance et le suivi interministériel. De même, pour renforcer la démarche de coconstruction et donner plus d'ampleur à l'agenda « gouvernement ouvert », un forum d'échange entre la société civile et les administrations a été mis en place.

Dans l'optique d'une amélioration des engagements des plans d'action et de leur mise en œuvre nous souhaiterions plaider pour une évaluation plus agile, qui privilégie les recommandations dans une logique de parangonnage et de conseil de la part des chercheurs du MEI. Si l'évaluation par le mécanisme indépendant et les processus du PGO sont très utiles pour structurer une démarche de gouvernement ouvert, ils peuvent parfois se révéler plutôt éloignés des réalités quotidiennes rencontrées dans la mise en œuvre d'un plan d'action.

Engagement 1 : Permettre à tous de consulter, comprendre et réutiliser les données financières et les décisions des collectivités territoriales

Description de l'engagement

- Publier en open data les données des collectivités territoriales.
- Publier en ligne les délibérations et comptes rendus des conseils municipaux.
- Publier en open data des données relatives aux permis de construire.

Résultats

- Publication en open data de la direction générale des collectivités locales (DGCL) : mise en œuvre partielle car mise à disposition d'un moteur de recherche, référencement de l'outil sur datagouv et règles de calcul explicitées, mais manque de données brutes. Transféré dans le Plan d'action 2018-2020.
- Publication des balances comptables.
- Rapports exécutifs locaux.
- Données financières des juridictions financières : publication des données des chambres régionales des comptes.
- Les collectivités sont concernées par l'article 6 de la loi pour une République numérique, qui institue le principe de l'ouverture des données publiques par défaut.
- Projet [Opendata locale](#) : à la demande du secrétariat d'État au Numérique et du secrétariat d'État aux Collectivités locales, l'association *Opendatafrance* a remis le 17 octobre 2016 un [rapport](#) sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques. Sur la base de ces recommandations, des supports d'accompagnement techniques et pédagogiques, disponibles sous forme de kits de ressources librement accessibles, ont été réalisés.
- Recueil des actes administratifs.
- Mise à disposition de la [base Sit@del2](#) des permis de construire sur data.gouv.fr.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Plusieurs actions sont transférées dans le Plan d'action 2018-2020.

Engagement 2 : Accroître la transparence de la commande publique

Description de l'engagement

- Standardiser le format des données de publicité des appels d'offre.
- Mettre à disposition, en format ouvert, les données du Bulletin officiel des annonces de marchés publics ([BOAMP](#)), les données des organes de publication et celles des profils d'acheteur.
- Encourager le développement de la publication des informations sur les marchés publics et les contrats de concession attribués.
- Inclure dans les contrats passés par les acheteurs des [clauses d'ouverture des données](#).

Résultats

- Standardisation du format des données de publicité des appels d'offre.
- Mise à disposition, en format ouvert, des [données du Bulletin officiel des annonces de marchés publics](#) (BOAMP), les données des organes de publication et celles des profils d'acheteur.
- Développement de la publication des informations sur les marchés publics attribués.
- Obligation de publication des données essentielles des marchés et contrats de concession au-dessus des seuils fixés par voie réglementaire, et développement de mesures d'accompagnement incitant les acheteurs à faire de même pour les marchés inférieurs à ces seuils. S'y ajoute le développement de la publicité des profils d'acheteurs.
- Promotion de l'ouverture des données, notamment grâce à la standardisation des formulaires et leur présentation en format exploitable informatiquement et facilement réutilisable.
- Inclusion dans les contrats passés par les acheteurs de clauses d'ouverture des données.
- Incitation des prestataires à ouvrir les données produites dans le cadre de l'exécution d'un marché par l'insertion de ce principe dans le [Cahier des clauses administratives générales](#) (CCAG).

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel voire complet.

Actions dans le PAN 2018-2020.

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

La France a pris en novembre 2017 la présidence du « Contracting 5 », groupe de pays œuvrant en faveur de la transparence de la commande publique.

Un travail a été mené avec des collectivités territoriales pilotes, notamment la région Bretagne. Notamment une version beta du [référentiel national des données des marchés publics a été publiée sur data.gouv.fr](#). Un [barcamp sur la commande publique](#) a eu lieu le 9 mai 2016 en Bretagne pour tester et améliorer ce référentiel.

Engagement 3 : Accroître la transparence de l'aide publique au développement

Description de l'engagement

- Ouverture par l'[Agence française de Développement](#) (AFD) des [données](#) sur les financements accordés au secteur souverain (destinés aux Etats ou organismes assimilés aux Etats) dans la zone Afrique subsaharienne et Méditerranée.
- Ouverture par le [Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères](#) (MEAE) des [données](#) de pays de la zone Afrique.
- Publication des [données](#) relatives aux projets du Fonds de solidarité prioritaire (FSP), à l'aide humanitaire, à l'aide alimentaire, aux projets de co-développement, aux actions de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) et aux projets FSP, sur le portail data.gouv.fr.
- Ouverture par le MEAE des données de pays des zones Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes.
- Ouverture par l'AFD des données de pays des zones Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes (secteur souverain pour l'AFD).
- Publication par l'AFD et le MAEDI, en données ouvertes au format IITA, des projets portés par les ONG dès le premier euro dans les pays déjà concernés par la publication des données
- Abaissement par l'AFD et le MAEDI du seuil de publication de 100 000 € à 50 000€ pour tous les projets dans les pays déjà concernés (sauf projets ONG, publiés dès le premier euro).

Résultats

- Regroupement des données de l'AFD et du MEAE sur le site [transparence-aide.gouv.fr](#), qui renvoie vers le site unique <https://afd.opendatasoft.com/page/accueil/> :
 - Ouverture des données d'aide au développement au-delà de l'Afrique.
 - Ouverture par le MEAE des données de pays de la zone Afrique (presque la totalité des pays prioritaires de l'aide française).
 - Ouverture par le MEAE des données de pays des zones Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes.
 - Publication par l'AFD et le MEAE, en données ouvertes au format IITA, des projets portés par les ONG dès le premier euro dans les pays déjà concernés par la publication des données.

- Abaissement par l'AFD et le MEAE du seuil de publication de 100 000 € à 50 000€ pour tous les projets dans les pays déjà concernés (sauf projets ONG, publiés dès le premier euro).
- Le site unique est mis à jour à minima tous les trimestres, au format IATA (*International Aid Transparency Initiative*).
- Publication par l'AFD des données sur les financements accordés au secteur souverain dans les zones Afrique subsaharienne, Méditerranée, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes : [la carte interactive](#) et [les informations détaillées](#).
- Améliorations de la base de données dite SNPC (système de notification des pays créanciers), pour intégrer les flux (dons, prêts mais également l'ensemble des instruments financiers) en faveur du développement du secteur privé dans les pays en développement (activité de Proparco dans le cas de la France) et les montants privés mobilisés par les financements publics.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Certaines actions transférées dans le Plan d'action 2018-2020.

Engagement 4 : Ouvrir l'accès aux évaluations de politiques publiques et à leurs conclusions

Description de l'engagement

- Encourager l'ensemble des acteurs de l'évaluation à mettre à disposition leurs travaux dans l'observatoire de l'évaluation des politiques publiques (OEPP) pour améliorer son exhaustivité, faciliter les recherches dans l'observatoire (accès par mot clé, etc.).
- Rendre accessible à tous l'OEPP, base documentaire de référencement des évaluations de politiques publiques.
- Systématiser la publication des évaluations de politiques publiques lancées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (hors empêchement juridique).
- Systématiser et enrichir la participation citoyenne dans les évaluations coordonnées par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique (SGMAP), par exemple à travers des enquêtes d'opinion, des ateliers de travail, des jurys citoyens, et d'autres formes de participation.
- Améliorer la traçabilité de l'impact sur l'action publique des évaluations de politiques publiques lancées dans le cadre de la modernisation de l'action publique.

Résultats

- L'observatoire de l'évaluation des politiques publiques (OEPP) recense 2200 documents, accessibles par 6 clés de tri possibles (intitulé, année, thématique, échelle territoriale, territoire, commanditaire). Il est accessible à tous gratuitement.
- Un espace en ligne dédié au suivi des évaluations des politiques publiques (EPP) a été créé. Cet espace permet de suivre l'état d'avancement de toutes les évaluations ainsi que tous les documents qui leur sont rattachés (lettre de mission, fiche de cadrage, rapports d'évaluation - 51 rapports ont été d'ores et déjà publiés -, rapports de consultation des usagers). 77 % des rapports d'évaluation ont été publiés.
- Toutes les EPP sont désormais examinées sous l'angle de la participation citoyenne et les ministères commanditaires sont systématiquement sensibilisés sur ce point ; des consultations sont lancées chaque fois que l'apport attendu le justifie. Des ateliers citoyens sont proposés et une expérimentation est en cours sur une EPP (voir engagement 13).
- Comme il s'y était engagé en mai 2016, le SGMAP a commandité une évaluation externe de sa démarche globale d'évaluation des politiques publiques. Confiée à un groupement externe mixte de consultants et d'universitaires (KPMG-Quadrant-Liep Sciences Po), cette « méta-évaluation » et échelonnée de juillet à décembre 2016, elle a permis d'éclairer la démarche mise en œuvre depuis 2012 sous deux angles complémentaires : la méthode retenue et les résultats obtenus.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Engagement 5 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux menés par la Cour des comptes

Description de l'engagement

- Diffuser en format ouvert les données budgétaires fondant ou ayant fondé l'analyse de l'exécution du budget de l'État, les données fondant ou ayant fondé les enquêtes thématiques de la Cour des comptes (« la Cour ») et les données fondant ou ayant fondé les travaux concernant les finances locales.
- Diffuser en format ouvert certaines données d'activité des juridictions financières, notamment la mise à jour de la liste des publications de la Cour et des moyens des juridictions financières.
- Etudier la mise en place d'un portail de données « data.ccomptes.fr », répertorié sur data.gouv.fr, afin de systématiser une stratégie de gestion des données et la démarche d'ouverture des informations publiques.
- Intéresser davantage le citoyen aux travaux de la Cour des comptes.

Résultats

- La Cour des comptes a publié [18 jeux de données sur data.gouv.fr](#) à la sortie de ses rapports publics thématiques. De nouveaux jeux de données ont été publiés le 27 mai 2016 à l'occasion de la #DataSession de la Cour : les jugements rendus anonymes des chambres régionales et territoriales des comptes (2016), et les rapports d'observations définitives des chambres régionales et territoriales des comptes (2013, 2014 et 2015).
- La Cour des comptes a organisé les [27 et 28 mai 2016 une « DataSession »](#), hackathon officialisant la publication en format ouvert de nouveaux jeux de données (rapports publiés, jurisprudence, tableaux de chiffres dans les rapports, liste des organismes soumis au contrôle de la Cour des comptes). [Une autre « DataSession » a été organisée par la CADA et la Cour des comptes les 23 et 24 juin 2017.](#)
- La Cour a accueilli un entrepreneur d'intérêt général en janvier 2017 pour une durée de dix mois. Il a travaillé sur l'ouverture aux citoyens des travaux des juridictions financières en développant [une interface simple pour rechercher et consulter les rapports de la Cour des comptes.](#)
- Le site de la Cour des comptes a été refait pour le rendre plus accessible et un portail d'accès aux rapports a été créé.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel voire complet.

Plusieurs actions transférées dans le Plan d'action 2018-2020.

Engagement 6 : Faciliter l'accès aux données relatives aux obligations de transparence des responsables publics

Description de l'engagement

- Publier sous format ouvert et réutilisable les données publiques des déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts effectuées par l'intermédiaire d'un télé-service (déclarations de situation patrimoniale des membres du gouvernement et déclarations d'intérêts des membres du gouvernement, parlementaires, représentants français au Parlement européen et principaux élus locaux).

Résultats

- Au cours de la période 2015-2016, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a mené, auprès des responsables publics, des actions de sensibilisation en faveur de la [télédéclaration](#) (sur son site internet, dans son [rapport d'activité 2015](#), ses supports de communication destinés aux responsables publics, lors d'interventions dans des colloques ou des [rencontres](#) etc.). Ainsi, la généralisation de la télédéclaration, intervenue le 15 octobre 2016, a été rendue possible par la large adhésion des déclarants à ce mode de dépôt : le taux d'utilisation du téléservice est passé de 20% à son lancement en mars 2015 à 60% au 1^{er} trimestre 2016. En outre, une [nouvelle version accessible du téléservice ADEL Access](#) a été mise en ligne en novembre 2016. Elle permet aux personnes en situation de handicap ou possédant un matériel informatique ancien de déposer leurs déclarations en ligne. Cette version du téléservice a été labellisée « e-accessible » de niveau 5.
- La Haute Autorité a [publié pour la première fois, le 27 juillet 2017, des déclarations en open data](#). Compte-tenu du calendrier électoral, ce sont les déclarations d'intérêts des membres du Gouvernement nommés le 21 juin 2017 qui ont constitué le premier jeu de données ouvertes. Depuis, la HATVP publie chaque semaine des déclarations en open data, [selon les modalités prévues par la loi](#). A titre d'exemple, elle a récemment publié, en format ouvert, les [déclarations d'intérêts et d'activités des députés de la XV^{ème} législature](#) ainsi que les [déclarations de patrimoine des membres du Gouvernement d'Edouard Philippe](#).

Evaluation du niveau d'achèvement

Complet

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

Le 24 mai 2017, la Haute Autorité a organisé un atelier consacré à l'ouverture des données contenues dans les déclarations de patrimoine et d'intérêts des responsables publics. Il a rassemblé des personnes aux profils variés (data-journalistes, développeurs, chercheurs en sciences sociales, ingénieurs...) autour de deux objectifs : expliciter la démarche de l'institution en matière d'open data et recueillir les attentes de la communauté des réutilisateurs ainsi que leurs propositions en vue d'enrichir les données publiées. Les échanges entre les équipes de la Haute Autorité

et les participants ont permis de dégager de nombreux axes de réflexion visant d'une part à enrichir les données publiées, et d'autre part à en faciliter l'exploitation. Dans le prolongement de ces échanges, la Haute Autorité s'est engagée à développer des outils de visualisation des données et à produire des analyses susceptibles de susciter l'intérêt du public pour ces matières complexes. Elle associera la société civile à ces travaux, afin notamment d'élargir les perspectives de réutilisation des données.

Engagement 7 : Identifier les bénéficiaires effectifs des entités juridiques enregistrées en France pour lutter efficacement contre le blanchiment

Description de l'engagement

- Utiliser un registre centralisé, abondé de données variées, incluant les données du registre français centralisé pour les entreprises (le Registre du commerce et des sociétés, RCS), de manière à assurer et à fournir un accès largement ouvert à des informations utiles, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs des sociétés et autres entités juridiques.

Résultats

- Un registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des trusts a été instauré par l'ordonnance du 1er décembre 2016 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Les informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales sont collectées dans les registres du commerce et des sociétés et centralisées à l'Institut national de la propriété industrielle (articles [L.561-46 à L. 561-50](#) du code monétaire et financier). Le registre central des bénéficiaires effectifs des trusts est détenu par le ministère de l'Economie et des Finances ([article 1649 AB](#) du code général des impôts).
- Les informations sur les bénéficiaires effectifs sont mises à disposition des autorités compétentes concernées par la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des personnes assujetties dans le cadre de leurs mesures de vigilance. Les informations sur les personnes morales sont également mises à disposition des tiers ayant un intérêt légitime à disposer de l'information.
- Un amendement de la quatrième directive anti-blanchiment révisée (dite « AMLD » pour *anti money-laundering directive*) a fait l'objet d'un [accord politique](#) en trilogue le 17 décembre 2017. Le texte prévoit une meilleure accessibilité à l'information au sujet des bénéficiaires effectifs et une coopération approfondie entre les Etats membres de l'Union européenne (UE) sur le sujet.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Engagement 8 : Renforcer la transparence des paiements et revenus issus des industries extractives

Description de l'engagement

- Adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) et travailler sur l'accessibilité des données ouvertes dans le cadre de l'ITIE et des déclarations des entreprises au titre du chapitre 10 de la directive comptable européenne.

Résultats

- Le processus d'adhésion de la France a été officiellement lancé en février 2016.
- Un groupe de travail, présidé par Isabelle Wallard (Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies - CGIET) a été constitué, afin de préparer l'adhésion et définir les modalités (périmètre financier, géographique, constitution du comité tripartite qui préparera la candidature et coordonnera la mise en œuvre de l'ITIE).
- Les contacts pris par l'administration auprès de ces associations n'ont pas été concluants. Les travaux de préparation de la candidature et de constitution du comité tripartite ont donc été suspendus indéfiniment.
- Cet engagement ne pourra pas être mené à bien tant que des moyens humains et financiers dédiés pour soutenir l'ITIE ne seront pas alloués.

Evaluation du niveau d'achèvement

Limité.

Engagement 9 : Accroître la transparence sur les négociations commerciales internationales

Description de l'engagement

- Mettre à disposition les éléments relatifs à chaque nouveau cycle de négociation commerciale internationale sur la page dédiée du site diplomatie.gouv.fr et en open data sur data.gouv.fr.
- Ajouter des éléments complémentaires, tels que les mandats, selon les décisions de déclassification prises par l'Union européenne.
- Ajouter le stock des éléments relatifs aux négociations commerciales internationales passées à ce corpus, comme les mandats de négociation de la Commission européenne rendus publics, les documents de position officiels mis à la disposition du public et le texte des traités de commerce ratifiés et publics.
- Ajouter des études et éléments d'analyse et d'évaluation des accords commerciaux ex-post et ex-ante transversaux ou sectoriels.
- Informer la représentation nationale grâce à la remise d'un rapport annuel sur les négociations commerciales internationales.
- Rendre publics tous les comptes rendus du Comité de suivi stratégique des sujets de politique commerciale, ainsi que les rapports annuels sur les négociations commerciales internationales.

Résultats

- Le cabinet du secrétariat d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger a publié sur data.gouv.fr une nouvelle [vague de données](#) concernant les négociations commerciales. Ces dernières sont régulièrement mises à jour.
- A l'occasion du Sommet PGO de décembre 2016, la France a proposé une nouvelle action collective sur la transparence des négociations commerciales internationales et s'est engagée à maintenir des comités de suivi réguliers ainsi que la diffusion des informations relatives à ces groupes de travail (composition, contacts, publication des comptes rendus, possibilité d'interagir avec le groupe de travail).

Evaluation du niveau d'achèvement

Limité.

Engagement 10 : Donner aux citoyens de nouveaux moyens de participer à la vie publique en les associant à l'identification de problèmes à résoudre

Description de l'engagement

- Lancer l'appel à projets « Fix-it des quartiers » fin 2015 et la déployer en 2016.
- Lancement d'une plateforme « Fix-it numérique » sur le même modèle en 2016.

Résultats

- Le secrétariat d'Etat chargé du Numérique ne considère plus ce projet comme opportun puisqu'au moins trois applications déjà existantes sont déjà très efficaces (voir DansMaRue, PopVox ou en anglais AppMyCity).
- Le secrétariat d'Etat chargé du Numérique a donc orienté son action vers le soutien aux civic techs, à travers un ensemble d'initiatives tels que le Mardigital #CivicTech et la démarche "Numérique inside" avec une semaine "Cabinet ouvert" pour les start-ups civic tech.

Evaluation du niveau d'achèvement

Non réalisé.

Engagement 11 : Coproduire avec la société civile les registres-clés de données essentielles à la société et à l'économie

Description de l'engagement

- De nouvelles formes de coopérations entre les autorités publiques et les citoyens permettent de créer de nouveaux biens communs (par ex. la [Base adresse nationale](#), lancée en avril 2015). L'engagement vise à multiplier les coopérations entre acteurs publics et société civile pour la constitution d'infrastructures de données essentielles et de registres-clés de donnée.

Résultats

- Le service public de la donnée créé par [l'article 14 de la loi pour une République numérique](#) vise à mettre à disposition, en vue de faciliter leur réutilisation, les jeux de données de référence qui présentent le plus fort impact économique et social.
- A ce jour, les neuf jeux de données de référence, disponible sur une page spécifique sur data.gouv sont les suivants : la [Base adresse nationale](#), la [base SIRENE](#), le Code officiel géographique, le [Plan cadastral informatisé](#), le [Registre parcellaire graphique](#), le [Référentiel de l'organisation administrative de l'Etat](#), le [Référentiel à grande échelle](#), le [Répertoire national des associations](#), le [Répertoire opérationnel des métiers et des emplois](#).

Evaluation du niveau d'achèvement

Complet.

Engagement 12 : Poursuivre l'ouverture des ressources juridiques et la collaboration avec la société civile autour de l'élaboration de la loi

Description de l'engagement

- Poursuivre la mise à disposition en format ouvert des ressources juridiques et législatives déjà existantes.
- Poursuivre la démarche collaborative avec la société civile pour la production de services innovants et d'outils code source ouvert facilitant la compréhension des textes et leur élaboration.
- Poursuivre la démarche participative engagée avec la société civile sur le projet de loi pour une République numérique en mettant à [consultation](#) en ligne l'avant-projet de loi afin que les citoyens puissent le commenter et proposer des amendements.

Résultats

- La [base LEGI](#) (codes, lois et règlements consolidés), les [données de l'édition "Lois et décrets"](#) (JOFR), les annonces publiées au [BOAMP](#), [BODACC](#) et au [BALO](#), les annonces d'associations, les [bases de données locales](#) et nationales de l'annuaire de l'administration et la [base SARDE](#) (référentiel permettant une recherche thématique des textes en vigueur) sont disponibles sur data.gouv.fr.
- La Direction de l'information légale et administrative (DILA) a ouvert une partie des bases de données de jurisprudence qu'elle diffuse sur Légifrance pour le compte du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation ([fonds documentaire](#) CASS, INCA, CAPP et JADE).
- Les articles [20](#) et [21](#) de la loi pour une République numérique prévoient l'ouverture des données relatives aux décisions de justice, après analyse de risque de réidentification.
- Une [boîte à outils](#) des solutions innovantes et des codes source ouverts a été construite en préparation du Sommet PGO de décembre 2016. En vue de garantir la pérennité, l'indépendance et la faculté d'associer des acteurs divers à l'international et sur le long terme, l'association [OGPToolbox.org](#) a été créée pour assurer le bon développement de la mission associée à la plateforme.
- Le projet de loi pour une République numérique a été soumis à consultation sur une plateforme dédiée. Les [données de la consultation](#) ont été publiées sur data.gouv.fr.
- Le projet de loi Biodiversité a été soumis à contribution sur la plateforme [Parlement et citoyens](#) (9000+ participations).
- Le projet de loi "Egalité et citoyenneté" a fait l'objet d'une [consultation en ligne](#).

- Le ministre de la Jeunesse, de la Ville et des Sports a lancé une consultation en ligne afin de préparer le [comité interministériel "Egalité et Citoyenneté"](#).

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

- La Mission Etalab a travaillé en concertation avec les acteurs de la *civic tech* pour mettre à disposition des administrations des outils simples à déployer, couvrant une variété de besoins pour des consultations ouvertes en ligne. [Actuellement, dans la phase pilote de ce projet, quatre éditeurs de logiciels ont mis à disposition leur outil.](#)
- Suite au [sommet de Paris de 2016](#), des « actions collectives », sous forme de coopérations renforcées entre Etats et organisations de la société civile ont été lancées. Ces actions ont pour objectif de faire avancer de manière très concrète les grandes priorités du Sommet. Une plateforme publique (paris-declaration.ogpsummit.org) a permis de collecter plus de **300 contributions** volontaires, portées par 30 gouvernements (nationaux et collectivités territoriales) et 70 organisations de la société civile. La France s'est engagée à soutenir 14 de ces 20 actions collectives.

Engagement 13 : Capitaliser sur les consultations menées et rénover les dispositifs d'expression citoyenne

Description de l'engagement

- Poursuivre l'effort de recensement des débats publics en France en déployant plus largement sur le territoire la norme « [DebatesCore](#) » pour faciliter le recueil et l'accessibilité en un point d'accès unique des consultations menées.
- Outiller les acteurs publics pour réussir les consultations citoyennes.
- Proposer et expérimenter un dispositif simple et agile de consultation sous la forme d'« Ateliers citoyens ».
- Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer s'engage à proposer une « boîte à outils » pour guider les institutions dans le choix et la mise en place de dispositifs participatifs.

Résultats

- La DILA [recense les consultations publiques](#).
- Le ministère de la Santé est le premier commanditaire d'un « atelier citoyen » : une douzaine de citoyens ont participé et ont rendu un avis à la ministre chargée de la Santé.

Evaluation du niveau d'achèvement

- Substantiel.

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

- La mission [Etalab](#) a travaillé, en concertation avec les acteurs de la *civic tech*, pour mettre à disposition des administrations des outils, simples à déployer, couvrant une variété de besoins pour des consultations ouvertes en ligne. [Actuellement, dans la phase pilote de ce projet, quatre éditeurs de logiciels ont mis à disposition leur outil.](#)
- [Le COEPIA a publié en 2017 un rapport sur "Une administration plus ouverte et attentionnée pour le public".](#)

Engagement 14 : Renforcer la médiation et la capacité d'agir des citoyens en matière de justice

Description de l'engagement

- Créer des conseils de juridiction auprès des tribunaux de grande instance (TGI) et des cours d'appel pour permettre une réflexion commune sur des problématiques transversales telles que l'aide juridictionnelle, l'accès au droit, l'accès à la justice, la conciliation, la médiation et l'aide aux victimes.
- Faciliter le recours à la médiation et à la conciliation sur la base du rapport rendu en avril 2015 par la mission interministérielle d'évaluation de l'offre de médiation et de conciliation.
- Permettre aux citoyens de mieux évaluer les possibilités de succès de leurs actions en justice.
- Mettre à disposition des informations sur les décisions habituellement rendues par les juridictions au niveau national dans certains contentieux civils (pension alimentaire, prestation compensatoire, indemnisation du préjudice corporel...).
- Au niveau local, des juridictions pilotes ont engagé des partenariats avec les universités au niveau local afin d'analyser certaines jurisprudences.

Résultats

- Les conseils de juridiction ont été expérimentés à compter de janvier 2015 dans 3 cours d'appel et 17 TGI. L'expérimentation ayant été couronnée de succès, le [décret n° 2016-514](#) du 26 avril 2016 généralise à l'ensemble des juridictions (tribunaux de grande instance et cours d'appel) la mise en œuvre du conseil de juridiction.
- Des mesures visant à faciliter le recours à la médiation ont été introduites dans le [décret n° 2016-514](#) et devraient entrer en vigueur rapidement afin de permettre le développement de ces modes alternatifs de règlement des litiges.
- La [loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle](#) du 18 novembre 2016 contient plusieurs dispositions visant à favoriser le mode alternatif de règlement des différends ainsi que la médiation.
- Le ministère de la Justice a mis en ligne un portail d'information du justiciable, [justice.fr](#) qui propose trois simulateurs (pensions alimentaires, aide juridictionnelle, saisie des rémunérations).
- Des partenariats ont été développés avec les universités au niveau local afin de faire connaître et partager la jurisprudence d'une juridiction sur un contentieux déterminé.

- Les travaux engagés avec la Cour de cassation afin de permettre le développement de la mise à disposition des décisions de cours d'appel et de première instance aux citoyens – « *open data* des décisions de justice » - se poursuivent.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

- Le Ministère de la Justice a organisé un événement pour accentuer la dimension prospective de sa transformation numérique le 8 décembre 2017 : [Vendôme Tech](#). L'objectif est de rendre la Justice plus accessible et plus rapide.

Engagement 15 : Renforcer la politique d'ouverture et de circulation des données

Description de l'engagement

- Poursuivre l'ouverture des données à fort impact économique et social, et notamment des « données-pivot ».
- Renforcer l'ouverture des données des collectivités territoriales : inscrire dans la loi l'obligation de publier les informations publiques des collectivités de plus de 3500 habitants (y compris communes et EPCI).
- Inscrire dans la loi les principes d'ouverture par défaut des données publiques (avec fermeture par exception) et de leur réutilisation libre et gratuite.
- Approfondir l'étude d'opportunité sur l'ouverture des « données d'intérêt général ».

Résultats

- [L'article 6](#) de la loi pour une République numérique introduit la notion de données "dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental", qui rentrent dans le champ de l'ouverture des données publiques par défaut.
- La loi prévoit également une [section 2](#) sur les "données d'intérêt général", couvrant notamment les données relatives aux délégations et concessions de service public (articles 17 et 18), les données des domaines de l'énergie (article 23), de la jurisprudence (articles 20 et 21), de l'immobilier (article 24).
- L'ouverture des données d'intérêt général a été inscrite dans la loi pour une République numérique.
- Le [rapport](#) de la mission sur les données d'intérêt général a été rendu public.
- La notion de données de référence a été introduite dans [l'article 14](#) et a permis l'ouverture de bases de données telles que le répertoire [SIRENE](#).
- La loi pour une République numérique intègre dans son [article 6](#) les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants dans le droit commun de l'ouverture des données des administrations publiques.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Plusieurs actions transférées dans le Plan d'action 2018-2020.

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

- Pour accroître les synergies entre l'écosystème des producteurs de données et celui des réutilisateurs, Etalab a lancé plusieurs verticales dédiées : [API entreprise](#), [transport](#), [cadastre](#), etc.

Engagement 16 : Favoriser l'ouverture des modèles de calcul et des simulateurs de l'État

Description de l'engagement

- Travailler avec les différentes administrations pour les accompagner dans l'ouverture de leurs modèles de calculs et de simulation.
- Capitaliser sur la plateforme [OpenFisca](#) pour l'étendre à d'autres domaines de la législation et proposer des déclinaisons de simulateurs utiles aux citoyens, aux acteurs économiques et aux acteurs publics : par exemple, un modèle de simulation des coûts énergétiques, une extension à la fiscalité locale, aux calculs de retraite...

Résultats

- Le ministère des Finances et des Comptes publics a ouvert [le code source de son calculateur des impôts](#).
- Le code source du calculateur impôts a été intégré dans *OpenFisca*.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Plusieurs actions transférées dans le Plan d'action 2018-2020.

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

- La DILA (direction de l'information légale et administrative) a organisé avec Etalab un [hackathon #CodeGouv](#), pour anticiper les dispositions de la [Loi pour une République Numérique](#). Cette loi pose en effet le principe de l'ouverture des codes sources des administrations, considérés dorénavant comme des documents administratifs et à ce titre communicables aux citoyens.

Engagement 17 : Transformer les ressources technologiques de l'État en plateforme ouverte

Description de l'engagement

- Valider le cadre stratégique « État Plateforme et France Connect » et en décliner les grands principes au cours de l'année 2015 dans les référentiels généraux ou documents normatifs émis par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication.
- Lancer France Connect sur le portail service-public.fr puis le généraliser.
- Mettre en service la « Forge » publique sur le site etatplateforme.modernisation.gouv.fr et un magasin d'API (interface de programmation applicative) pour inciter à la création de nouveaux services de manière collaborative.
- Lancer plusieurs cycles de sensibilisation pour le développement d'API et la création de nouveaux services auprès des acteurs de la sphère publique et de ses partenaires

Résultats

- La version 2.0 du référentiel général d'interopérabilité a été officialisée par l'arrêté du 20 avril 2016 et une version finalisée de la documentation nécessaire a été mise en ligne le 27 avril 2016.
- [France Connect](http://franceconnect.gouv.fr) a été officiellement inauguré le 29 juin 2016 et rendu accessible via l'adresse franceconnect.gouv.fr. Plusieurs dizaines services publics numériques de l'Etat ont intégré France Connect.
- Les sites etatplateforme.modernisation.gouv.fr et api.gouv.fr sont ouverts. La forge n'apparaît plus comme nécessaire pour faire de l'APIfication.
- Un dispositif spécial d'accompagnement à la conception de nouveaux services publics numériques (baptisé « ATENA ») a été mis en place.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Plusieurs actions transférées dans le Plan d'action 2018-2020.

Exemples ou actions allant au-delà des engagements

- Pour accroître les synergies entre l'écosystème des producteurs de données et celui des réutilisateurs, Etalab a lancé plusieurs verticales dédiées : [API entreprise](#), [transport](#), [cadastre](#), etc.

Engagement 18 : Mieux interagir avec l'utilisateur et améliorer les services publics grâce à l'administration numérique

Description de l'engagement

- Lancer la publication par chaque ministère de leurs chiffres-clés d'usage des services publics sur ses différents canaux.
- Cartographier les flux entrants et sortants des sites publics afin de mesurer l'intensité de l'intégration entre les sites par thématique ou moment de vie, et détecter ainsi les sites qui ne concourent pas à l'accompagnement des parcours utilisateurs par des liens hypertextes suffisants ou pertinents.
- Extraire et rendre publiques les données statistiques du logiciel commun aux sites gouvernementaux (environ 650 sites, dont certains suivis depuis plus de 10 ans) et les analyser au moyen des méthodes de la science des données (« data science »).
- Déployer des méthodes de co-construction (openlabs, design, atelier usagers-agents...).

Résultats

- Etalab a approché le Service d'information du gouvernement (SIG) afin de publier les données statistiques des sites gouvernementaux ayant un plan de marquage auprès du prestataire AT Internet. L'ouverture des données de 100 sites gouvernementaux du périmètre 1 a eu lieu en 2016.
- Le SGMAP a organisé de nombreux et réguliers Open Lab pour les projets [France Connect](#) et [Marchés publics simplifiés](#). Des méthodes innovantes de conception et de tests ont été mise en œuvre, des ateliers « agents » et « usagers » ont été organisés.
- Une méthodologie associant écoute des usagers, analyse du parcours usagers existant, co-construction avec les usagers et les agents du parcours cible et de l'offre de service multicanal associée a été mise en œuvre pour la refonte de différentes offres de service.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Plusieurs actions transférées dans le Plan d'action 2018-2020.

Engagement 19 : Permettre l'engagement de la société civile en appui de l'École

Description de l'engagement

- Permettre aux jeunes de s'engager via de nouvelles missions de service civique au sein de l'École.
- Permettre aux citoyens d'accompagner l'École dans la transmission des valeurs de la République, notamment via la [réserve citoyenne](#) de l'éducation nationale.

Résultats

- L'objectif de 5 000 jeunes volontaires sur l'année scolaire 2015-2016 a été atteint. En 2016-2017, 9000 volontaires ont été accueillis avec les mêmes types de missions dont les priorités sont des missions en école, dans l'éducation prioritaire et dans les milieux ruraux isolés.
- La loi "égalité et citoyenneté" possède un [chapitre 1^{er}](#) qui vise à encourager l'engagement des citoyens, notamment dans l'éducation nationale.

Evaluation du niveau d'achèvement

Complet.

Engagement 20 : Diversifier le recrutement au sein des institutions publiques

Description de l'engagement

- Insérer dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires un dispositif permettant de renouveler les voies d'accès à la fonction publique et de les ouvrir à des profils diversifiés.
- Rénover le dispositif de classe préparatoire à l'accès aux concours de catégorie A des trois fonctions publiques, en augmentant notamment, dès 2015, de 25% le nombre de places offertes dans les classes préparatoires intégrées destinées à la préparation des concours de la fonction publique. L'objectif pour 2016 est de doubler le nombre des élèves pour atteindre 1 000 places.
- Développer l'apprentissage dans la fonction publique en multipliant par 10 le nombre d'apprentis dans la fonction publique de l'État, pour atteindre un objectif de 4 000 à la rentrée 2016 et 10 000 à la rentrée 2017.
- Lancer, à la demande du Premier ministre, une mission d'expertise sur les questions de discrimination.
- Modifier les textes portant sur la composition des jurys et comités de sélection de chaque ministère pour l'ouvrir à au moins un membre extérieur à l'administration qui recrute.
- Généraliser les formations à la prévention des discriminations pour tous les futurs membres de jurys et comités de sélection.
- Généraliser les procédures de labellisation des directions des ressources humaines afin d'évaluer l'ensemble de leurs procédures au regard des risques discriminatoires qu'elles peuvent comporter.

Résultats

- Les mesures retenues dépassent l'écueil juridique relevé par le Conseil d'Etat dans le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et passent par le projet de loi « Egalité et citoyenneté ».
- L'objectif de doubler le nombre de places en CPI pour atteindre les 1000 en 2016 est atteint : +5 places à l'Ecole nationale d'administration (ENA) et + 86 places en Institut régional d'administration (IRA).
- L'objectif de renforcement du nombre d'apprentis a été atteint pour 2016.
- Une mission visant à coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action des écoles de service public a été confiée à Olivier Rousselle le 24 février 2016.

- Une mission d'évaluation des voies d'accès à la fonction publique a été confiée à Yannick L'Horty le 23 juin 2015 et ses [conclusions](#) ont été rendues le 12 juillet 2016.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Engagement 21 : Diffuser la culture de l'ouverture, des données et du numérique

Description de l'engagement

- Produire, en co-construction avec la société civile, des modules de formation à l'ouverture et à l'utilisation des données, et au gouvernement ouvert à destination des agents publics.
- Inclure dans la formation initiale et la formation continue des écoles de formation des agents publics nationaux et territoriaux davantage de modules sur l'ouverture et l'utilisation des données et sur le gouvernement ouvert.
- Mettre en place un dispositif de sensibilisation des directeurs d'administration centrale aux enjeux du numérique, et d'accompagnement à la mise en œuvre de projets de transformation numérique.

Résultats

- En mars 2016, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) [Paris](#) et le CNAM [Bretagne](#) ont lancé le certificat de spécialisation "Innovations territoriales et données numériques". Ils s'adressent aux professionnels (agents des territoires, etc.) et aux personnes souhaitant compléter leur formation.
- Des modules sur l'ouverture des données publiques sont en cours avec l'Ecole de la modernisation de l'Etat. Le SGMAP travaille sur un catalogue de formation à l'open data, notamment des intégrés dans la FAQ de [data.gouv.fr](#). Lancelot Pecquet, représentant de la société civile, donne des formations « open data » à [l'ENA](#).
- En 2016, un séminaire a été organisé par le Secrétariat général du gouvernement à destination des Directeurs d'administration centrale (DAC).

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Engagement 22 : Diffuser l'innovation et approfondir la recherche sur le gouvernement ouvert

Description de l'engagement

- Constituer un réseau national « d'accélérateurs publics », soit la création de plateformes territoriales d'innovation, qui sont des « structures de partage de compétences et de moyens entre les administrations, les élus, les services de l'État, la société civile et les organisations privées d'un territoire, pour accélérer les projets innovants d'intérêt général ». Des prototypes sont en cours d'installation sur quelques territoires à l'initiative de collectivités et d'acteurs privés.
- Faire du numérique un levier de transformation dans les territoires en organisant des « *hackathons* territoriaux » sur le modèle de l'offre de service développée par Etalab à destination des collectivités.
- Développer une plateforme web et un réseau social nationaux servant de référence pour les projets et acteurs de l'innovation territoriale.
- En partenariat avec le Centre de recherches interdisciplinaires, organiser des événements collaboratifs et mener des expérimentations sur la mobilisation de l'intelligence collective et des communautés de citoyens pour la création d'innovations publiques, la co-construction de l'action publique et le gouvernement ouvert.

Résultats

- Deux [appels à projets](#) « Programme d'investissement d'avenir » (PIA) ont été lancés en avril 2016, l'un sur les « communautés professionnelles territoriales », l'autre sur les « laboratoires d'innovations territoriales ».
- Un [BarCamp](#) sur la transparence de la commande publique a été organisé par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique et le Conseil régional de Bretagne dans les locaux de la French Tech de Rennes/Saint-Malo.
- La FING organise des séminaires *Infolab* pour les collectivités adhérentes (Rennes Métropole, Grand Poitiers, Grand Lyon, Ile-de-France, CD33, etc.).
- Une convention de partenariat a été signée avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour l'intégration d'une chercheuse embarquée dans l'équipe d'Etalab sur le dossier « gouvernement ouvert ».
- Des cours et un atelier de travail ont eu lieu à Londres le 26 mai 2016 avec NESTA et le Centre de recherches interdisciplinaires.
- Des [Academic Days](#) ont eu lieu pendant 3 jours en amont du Sommet mondial 2016 du Partenariat pour un gouvernement ouvert. Organisé par des chercheurs sur le

gouvernement ouvert, cet événement a également mis à contribution le secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Engagement 23 : Responsabiliser et protéger les agents publics en matière de prévention des conflits d'intérêts

Description de l'engagement

- Désigner un fonctionnaire, un service ou une personne morale de droit public chargé d'apporter aux agents placés sous son autorité tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques.
- Introduire des dispositions légales pour mieux prévenir les conflits d'intérêts et protéger les fonctionnaires.

Résultats

- [La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016](#) crée un référent déontologue dans les ministères, chargé d'apporter aux agents publics des conseils utiles au respect des obligations et principes déontologiques.
- [La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016](#) étend les modalités de protection des lanceurs d'alerte, instaure l'obligation pour certains emplois et fonctionnaires de réaliser une déclaration préalable d'intérêts et/ou de patrimoine, renforce les pouvoirs et le champ de compétences de la Commission de déontologie de la fonction publique.

Evaluation du niveau d'achèvement

Complet.

Engagement 24 : Associer la société civile à la COP21 et favoriser la transparence sur l'agenda et les négociations

Description de l'engagement

- Réunir les représentants de la société civile avant chaque réunion informelle de négociation.
- Réaliser une plateforme participative pour mobiliser la société civile en préparation de la COP 21, qui pourra à terme être étendue à d'autres consultations.
- Poursuivre la consultation sur les enjeux du climat afin de donner suite au débat citoyen planétaire du 6 juin 2015, qui a rassemblé plus de 10 000 citoyens de 75 pays.

Résultats

- Une plateforme participative a été lancée en prévision de la COP21 : VotreEnergiePourLaFrance.fr.
- Le débat planétaire citoyen « [World Wide Views on Climate and Energy](#) » a été organisé le 6 juin 2015 : 97 débats ont été organisés dans 76 pays. Dans chaque pays, cent citoyens ont participé à une journée d'information et de délibération. Les résultats sont disponibles sur le site officiel de l'opération.

Evaluation du niveau d'achèvement

Limité.

Engagement 25 : Mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat et au développement durable

Description de l'engagement

- Ouvrir et mettre à disposition en format ouvert sur la plateforme data.gouv.fr des données, modèles et simulateurs relatifs au climat, à la transition énergétique, au développement durable.
- Publier les données issues des études d'impacts réalisées par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Résultats

- Plus de 500 jeux de données nationaux et locaux relatifs au climat, à la transition énergétique et au développement durable ont été ouverts sur data.gouv.fr.
- Météo France a ouvert ses modèles et simulateurs sur data.gouv.fr et sur sa propre plateforme donneespubliques.meteofrance.fr.
- Des [données](#) sur la qualité de l'air sont disponibles sur data.gouv.
- L'[article 7](#) de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit que les données brutes des études d'impact soient reversées à l'Inventaire national du patrimoine naturel géré par le Muséum d'histoire naturelle et diffusées comme des données publiques, gratuites et librement réutilisables.
- Le ministère a engagé le projet de réalisation en méthode "design de services" afin d'associer les différents utilisateurs à la conception du produit.

Evaluation du niveau d'achèvement

Substantiel.

Engagement 26 : Engager de nouvelles collaborations avec la société civile afin de développer des solutions innovantes pour répondre aux défis du climat et du développement durable

Description de l'engagement

- Lancer et organiser les premières étapes de l'opération [Climate Change Challenge](#) (C3) durant toute l'année 2015
- Récompenser les lauréats de l'opération C3 à l'occasion de la Conférence COP21
- Suivre et accompagner les meilleurs projets d'innovation, en expertise et incubation, capitaliser sur les meilleurs défis pour émettre de nouveaux appels à projets, pérenniser les outils en ligne d'expression citoyenne

Résultats

- Les trois étapes du C3 ont été menées dans quatre villes de France (Paris, Lyon, Toulouse et Nantes) au cours de l'année 2015. Lors de la dernière étape, [29 projets](#) portés par 150 participants ont été présentés devant le jury.
- Les lauréats nationaux et régionaux ont gagné un accompagnement de pré-incubation et les partenaires de l'opération C3 ont identifié les projets qu'ils allaient continuer à suivre.
- En 2016, le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a capitalisé sur les défis pour émettre deux nouveaux appels à projets sur la consommation énergétique et la biodiversité. La plateforme "[100 projets pour le climat](#)" a été ouverte aux contributions et aux votes.

Evaluation du niveau d'achèvement

Complet.

API

Interface qui permet à un logiciel d'offrir des services à d'autres logiciels. Ce système est principalement utilisé pour permettre l'intégration de nouveaux services à une plateforme et l'interrogation, par un programme, d'une base de données externe. (Source : Conseil national du Numérique)

Communs

Les "communs" (ou biens communs) sont des ressources gérées par une communauté, qui en définit les droits d'usage, organise son propre mode de gouvernance, et défend les ressources contre les risques d'appropriation par des propriétaires privés d'espaces préalablement dévolus à l'usage collectif. Il peut s'agir d'une communauté locale gérant une ressource matérielle (ex : un jardin partagé) ou d'une communauté globale gérant une ressource immatérielle (ex : Wikipédia). L'approche par les communs constitue une alternative à la gestion par l'État ou par des acteurs privés. (Source : Conseil national du Numérique)

Crowdfunding

Le financement participatif est un mode de financement de projets désintermédié, permettant de lever des fonds, le plus souvent via une plateforme en ligne. (Source : Conseil national du Numérique)

Crowdsourcing

Mode de réalisation d'un projet ou d'un produit faisant appel aux contributions d'un grand nombre de personnes, généralement des internautes. On peut, par exemple, recourir à la production participative pour concevoir un logiciel ou pour élaborer une encyclopédie. On trouve aussi l'expression « production collaborative ». (Source : France Terme)

Datavisualisation

Représentation graphique de données ou visualisation de données. Elle permet en un seul coup d'œil d'en saisir la tendance générale. (Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Data_visualization)

Donnée

Une donnée est une description élémentaire, typiquement numérique [...] d'une réalité. C'est par exemple une observation ou une mesure. (Source : [leçon inaugurale](#) de Serge Abiteboul au Collège de France)

Données ouvertes

Données qu'un organisme met à la disposition de tous, sous forme de fichiers numériques, dans un format exploitable informatiquement (voir la [définition](#)), gratuitement, afin de permettre leur réutilisation. Les données ouvertes n'ont généralement pas de caractère personnel. Elles sont les plus granulaires possibles, mais ne permettent pas l'identification ou la ré-identification d'une personne. La réutilisation des données ouvertes n'est généralement pas soumise à conditions, sauf lorsque l'organisme opte pour des licences

impliquant certaines règles de repartage (exemple licence ODBL). Plus d'information sur : <http://www.data.gouv.fr/fr/faq> (Source : <http://opendatahandbook.org/glossary/en/>)

Données de référence ou données pivots

Les données pivots sont des données de référence servant à nommer ou à identifier des entités (notamment des produits, des entités économiques, des territoires ou des acteurs - personnes physiques et morales). Ces référentiels sont indispensables pour lier des bases de données de nature hétérogène et construire une architecture informationnelle unifiée. L'ouverture en open data de ces données permettrait de donner sa pleine efficacité au projet du web des données (Linked Open Data). (Source : Conseil national du Numérique)

Exploitable informatiquement

Un format exploitable informatiquement (ou « machine-readable ») est compréhensible par un ordinateur qui peut en extraire les données ou les informations, les transformer, et les traiter. (Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Machine-readable_data)

Financement participatif

Le financement participatif est un mode de financement de projets désintermédié, permettant de lever des fonds, le plus souvent via une plateforme en ligne. (Source : Conseil national du Numérique)

Hackathon

Événement réunissant des développeurs et des innovateurs afin de faire de la programmation informatique collaborative, sur un ou plusieurs jours. (Source : Conseil national du Numérique)

Interface de Programmation

Interface qui permet à un logiciel d'offrir des services à d'autres logiciels. Ce système est principalement utilisé pour permettre l'intégration de nouveaux services à une plateforme et l'interrogation, par un programme, d'une base de données externe. (Source : Conseil national du Numérique ; équivalent anglais : [API](#))

Interopérabilité

Capacité que possède un produit ou un système à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs sans restriction d'accès ou de mise en œuvre. (Source : Wikipédia)

Licence Open Database

La licence "Open Database License" (ODbL) permet à chacun d'exploiter publiquement, commercialement ou non, des bases de données; à condition néanmoins de maintenir la licence sur la base de données, et éventuellement, sur les modifications qui y sont apportées, et de mentionner expressément l'usage, s'il génère des créations à partir de celles-ci. Elle est issue du projet opendatacommons.org de l'Open Knowledge Foundation. (Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Open_Database_License)

Logiciel libre

Un logiciel libre (ou "open source") est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement.

Ceci afin de garantir certaines libertés induites, dont le contrôle du programme par l'utilisateur et la possibilité de partage entre individus. (Source : Conseil national du Numérique)

Mécanisme indépendant d'évaluation

Le Mécanisme indépendant d'évaluation ([IRM](#), *Independent Reporting Mechanism*) est une procédure au sein du Partenariat pour un gouvernement ouvert ([PGO](#)) permettant de mettre en œuvre une évaluation externe et indépendante des plans d'action nationaux et de leur bonne application par les Etats membres.

Métadonnées

Une métadonnée est une donnée servant à décrire ou à définir une autre donnée. Pour les communications électroniques, cela désigne donc les traces laissées par une personne, à l'exception du contenu des échanges. (Source : Conseil national du Numérique)

Open data

Données qu'un organisme met à la disposition de tous, sous forme de fichiers numériques, dans un format exploitable informatiquement (voir la [définition](#)), gratuitement, afin de permettre leur réutilisation. Les données ouvertes n'ont généralement pas de caractère personnel. Elles sont les plus granulaires possibles, mais ne permettent pas l'identification ou la ré-identification d'une personne. La réutilisation des données ouvertes n'est généralement pas soumise à conditions, sauf lorsque l'organisme opte pour des licences impliquant certaines règles de repartage (exemple [licence ODBL](#)). Plus d'information sur : <http://www.data.gouv.fr/fr/faq> (Source : <http://opendatahandbook.org/glossary/en/>)

Open Data Camp

Événement réunissant des personnes de compétences diverses (agents publics, développeurs, innovateurs, chercheurs etc.) qui travaillent de façon collaborative sur des projets ou problèmes à résoudre (développement d'applications, programmation informatique, analyse de politique publique etc.) à partir de données ouvertes. Voir des exemples : <https://www.etalab.gouv.fr/tag/open-data-camp> (Source : Etalab)

Open Lab

Les open labs sont des laboratoires ouverts qui facilitent les collaborations et la créativité afin de diffuser plus largement la culture de l'expérimentation (prise de risque mesurée, observation de terrain, droit à l'erreur, etc.) et de l'innovation ouverte. Dans le cadre de l'action publique, ils ont pour vocation de mettre en relation des agents publics et des acteurs externes à l'administration (acteurs privés, chercheurs en sociologie, en sciences politiques, designers) pour la conduite de projets collaboratifs. Ces laboratoires fonctionnent avec une grande souplesse organisationnelle et permettent à chacun de contribuer de manière libre et autonome à un projet. (Source : Conseil national du Numérique)

Ouverture des données

Politique par laquelle un organisme met à la disposition de tous des données numériques, dans un objectif de transparence ou afin de permettre leur réutilisation, notamment à des fins économiques. (Source : Conseil national du Numérique)

Portabilité

La portabilité consiste en la possibilité, pour un individu, de se voir restituer les données collectées dans le cadre de son utilisation d'un service afin de d'en faire usage personnellement ou de le partager avec d'autres services. (Source : Conseil national du Numérique)

Production participative

Mode de réalisation d'un projet ou d'un produit faisant appel aux contributions d'un grand nombre de personnes, généralement des internautes. On peut, par exemple, recourir à la production participative pour concevoir un logiciel ou pour élaborer une encyclopédie. On trouve aussi l'expression « production collaborative ». Équivalent anglais : crowdsourcing. (Source : France Terme)

Science des données

La science de données est l'extraction de connaissance de données. Elle s'appuie sur des techniques et des théories tirées de nombreux domaines : mathématiques, statistique, théorie de l'information, modèles de probabilité, l'apprentissage automatique, la programmation informatique, l'analytique prophétique etc. Le "scientifique des données" s'appuie sur la fouille de données, les statistiques, le traitement du signal, diverses méthodes de référencement, apprentissage automatique et la visualisation de données. Il s'intéresse donc à la classification, au nettoyage, à l'exploration et à l'analyse et à la protection de bases de données. (Source : Wikipédia)